CIRCULAIRE N° 1918

DU 26/06/2007

Objet: Vente d'objets mobiliers à des tiers dans les centres

psycho-médico-sociaux et les établissements d'enseignement organisés par la Communauté

Circulaire: Informative

Emetteur: Directrice générale de l'Enseignement Obligatoire

Signataire: Lise-Anne Hanse

Gestionnaire: Direction générale de l'Enseignement Obligatoire

Contact: Guy Blin, Rue Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles

Tél: 02/690.85.03 - Mail: quy.blin@cfwb.be

Destinataire: Fondamental (Ord / Spéc), secondaire (Ord / Spéc), CPMS

Réseaux: Communauté française

Documents à renvoyer: Non Date limite d'envoi: Non

Nombre de pages: Texte: 2 pages Annexes: -

Mots-clés: Vente - Objets mobiliers

Période: Année civile 2007

Destinataires: - Aux Directions des établissements d'enseignement

fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés par la Communauté française,

- Aux Directions des centres psycho-médico-sociaux organisés

par la Communauté française,

Pour information:

 Aux Vérificateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés par la Communauté française,

- Aux Vérificateurs des centres P.M.S.

J'ai l'honneur de vous informer que Madame la Ministre-Présidente a autorisé les responsables de la gestion financière des centres P.M.S. organisés par la Communauté française, ainsi que ceux des établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés par la Communauté française à procéder, au cours de l'année civile 2007, à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Pour rappel, <u>aucun mobilier ou matériel ne peut être vendu sans autorisation</u> <u>préalable de l'administration</u>, qui recueille les avis de l'inspection et/ou du service de vérification

Le cas échéant, une liste reprenant le mobilier ou le matériel susceptible d'être vendu doit être transmise à l'administration, à l'appui de chaque demande. Les mentions suivantes y apparaîtront clairement:

- date d'achat:
- prix d'achat;
- cause de la mise hors d'usage.

Je vous remercie de l'attention que vous réservez à la présente.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE.